



Prise du congé de paternité

Par **david12**, le **26/02/2015** à **08:50**

Bonjour

peut on prendre le congé de paternité quand on le souhaite ?

Par **roman1101**, le **26/02/2015** à **09:00**

Bonjour

Vous parlez de quel congé paternité?

Si vous parlez des trois jours pour la naissance, il me semble que vous avez un délais à respecter.

Si vous parlez des 1 jours, il me semble que vous avez 1 an je crois pour les prendre, et il vous faut prévenir votre employeur au minimum un mois avant ces congés.

Sinon il vous faut voir sur le site de la CPAM, tout vous est expliqué et vous avez un lien avec le type de lettre à faire à votre employeur.

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/02/2015** à **11:33**

Bonjour,

Le congé de paternité doit être pris dans les 4 mois de la naissance en prévenant l'employeur un mois avant...